

5.2 Impact sur la qualité des eaux souterraines

Les eaux souterraines étant la principale ressource mobilisée pour l'adduction en eau potable, le tableau n°2 décrit par substance détectée au moins une fois sur la période 2001-2003, le nombre de stations concernées par au moins un dépassement de la valeur 0,1µg/L (sachant qu'une partie des ressources suivies dans le cadre du réseau ne sont pas utilisées pour la distribution). La réglementation relative à l'emploi de la substance est mise en regard.

Malgré des disparités importantes observées entre les différents aquifères (Cf. §3), on observe nettement l'impact des métabolites de l'*atrazine* et de la *simazine* sur la dégradation de la qualité des eaux souterraines en Poitou-Charentes. Les autres substances, qui bien qu'elles soient nombreuses à avoir été détectées, n'engendrent que des dégradations plus ponctuelles (dans l'espace et/ou dans le temps) :

- L'*isoproturon* et dans une moindre mesure le *chlortoluron* ont dégradé significativement plusieurs ressources du Dogger les hivers 2002 et 2003 après utilisation sur céréales d'hiver et en pleine période de recharge des nappes. En comparaison, la Dose Journalière Admissible est toutefois plus importante que celle de l'*atrazine*. Les restrictions d'emploi de ces deux substances contribueront à diminuer les apports.
- Le *diuron*, herbicide utilisé en zones viticoles et non agricoles, est essentiellement présent, souvent à l'état de traces, dans les nappes du Crétacé supérieur à l'aplomb des zones viticoles. Les valeurs atteignent rarement la norme de potabilité. Plus localement, le diuron est mis en évidence sur certaines stations de manière plus aléatoire, et où sa présence est vraisemblablement liée à des usages non agricoles. Les restrictions d'emploi récemment prononcées par l'Etat français contribueront à diminuer les apports.
- Les amides tels que le *métolachlore*, l'*acétochlore* et l'*alachlore*, utilisés essentiellement pour le désherbage du maïs ont rarement été mis en évidence dans le cadre du suivi des eaux souterraines et n'ont pas constitué à ce jour un paramètre déclassant majeur à l'échelle de la région. Le *métolachlore* a été retiré du marché mais pas son isomère actif le *S-métolachlore*.
- Concernant quelques stations, de nombreuses substances y ont été décelées soulignant la vulnérabilité de certaines nappes.

Tableau n°2 : approche réglementaire relative aux substances actives détectées dans les eaux souterraines en Poitou-Charentes.

Substance détectée dans les eaux souterraines (période 2001-2003)	Dose Journalière Admissible (mg/kg/j)	Suivi 2001-2003		Taux de quantification 2001-2003	Dépassement du seuil 0,1 µg/L		Réglementation française relative à l'emploi de la substance au 15/03/04		Réévaluation européenne (directive 91/414/CE) au 15/03/2004
		Nombre de points	Nombre d'analyses		Taux de dépassement	Nombre de points concernés	Utilisation	Date limite d'utilisation	
Atrazine déséthyl	-	100	1188	47,3%	19,9%	37	sans objet		
Atrazine déisopropyl	-	100	1187	14,6%	6,1%	20	sans objet		
Atrazine	0,0005	100	1188	39,7%	3,6%	15	interdite	30/09/03	Non inscrite
Isoproturon	0,006	100	1188	5,1%	1,6%	9	autorisée		Inscrite
Diuron	0,0015	100	1188	9,3%	0,8%	6	autorisée		Soutenue
Métolachlore	0,03	100	1188	2,5%	2,1%	4	interdite	31/12/03	Non inscrite
S-métolachlore							autorisée		En cours
Glufosinate	0,02	30	255	1,6%	1,6%	4	autorisée		Soutenue
Terbutylazine déséthyl	-	99	915	3,1%	1,0%	4	sans objet		
Simazine	0,001	100	1188	17,2%	0,8%	4	interdite	30/09/03	Non inscrite
Chlortoluron	0,02	100	1188	1,8%	0,5%	3	autorisée		En cours
Alachlore	0,0005	100	1188	0,3%	0,3%	3	autorisée		En cours
Azoxystrobine	0,1	98	650	0,3%	0,3%	2	autorisée		Inscrite
Oxadiazon	0,005	98	720	0,3%	0,3%	2	autorisée		Soutenue
Dimethenamide	0,04	100	1099	0,2%	0,2%	2	autorisée		Inscrite
AMPA	-	30	325	0,3%	0,3%	1	sans objet		
2-hydroxy atrazine	-	100	1017	0,8%	0,3%	1	sans objet		
Terbutylazine	0,0022	100	1188	1,0%	0,3%	1	interdite	31/12/03 (sauf vignes : 30/06/04)	Soutenue
1-(3,4-dichlorophényl)-3-méthyl-urée	-	99	725	0,1%	0,1%	1	sans objet		
Acétochlore	0,02	99	915	0,1%	0,1%	1	autorisée		Soutenue
Bromacil	0,006	100	1099	0,2%	0,1%	1	interdite	31/12/03	Non inscrite
Carbendazime	0,03	100	1099	0,2%	0,1%	1	autorisée		En cours
Carbofuran	0,002	100	1099	0,2%	0,1%	1	autorisée		Soutenue
Aclonifène	0,02	100	1099	0,1%	0,1%	1	autorisée		Soutenue
Imazaméthabenz-méthyl	0,0625	100	1099	0,1%	0,1%	1	autorisée		Soutenue
Mécoprop	0,011	41	533	0,6%		0	autorisée		Inscrite
Captane	0,01	100	1099	0,4%		0	autorisée		Soutenue
Linuron	0,003	100	1100	0,3%		0	autorisée		Inscrite
Lindane	-	100	1182	0,3%		0	interdite	30/06/98	Non inscrite
Fenpropidine	0,005	100	1099	0,2%		0	autorisée		Soutenue
Epoxiconazole	0,005	98	650	0,2%		0	autorisée		Soutenue
Métoxuron	0,125	100	1099	0,1%		0	interdite	31/12/07)	Non inscrite
Tébutame	0,15	100	1099	0,1%		0	interdite	30/09/02	Non inscrite
Tébuconazole	0,03	100	1097	0,1%		0	autorisée		Soutenue
Prochloraz	0,01	100	1099	0,1%		0	autorisée		Soutenue
Monuron	-	100	1099	0,1%		0	interdite	11/11/70	Non inscrite
Chlorothalonil	0,01	100	1099	0,1%		0	autorisée		En cours
Carbaryl	0,003	100	1099	0,1%		0	autorisée		Soutenue
Cyproconazole	0,01	100	1099	0,1%		0	autorisée		Soutenue
Néburon	-	100	1099	0,1%		0	interdite	31/12/99	Non inscrite